Accusé de réception en préfecture 012-200055424-20230705-2023075 TRADEDU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA Reçu le 07/07/2023 COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 5 JUILLET 2023 - Délibération n°076

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	29	24

Date de la convocation	
05/07/2023	
Date d'affichage de la convocation	
28/06/2023	

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

<u>Présents</u>: - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents: ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la saison culturelle 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la possibilité de solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour mener à bien l'organisation de la saison culturelle 2023 sur le territoire de la commune.

Il propose le plan de financement suivant :

Montant total prévu	140 020.25 €
Subvention Conseil Départemental	10 000.00 €
Recette billetterie	48 000.00 €
Autofinancement	82 020.25 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme, le Maire, Edmond GROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture